



*Secrétariat assuré par le Programme  
des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*

*Doc StC Inf. 9.4  
Point 6 a.  
de l'ordre du jour  
10 septembre 2013*

**9<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT**  
*18 – 19 septembre 2013, Trondheim, Norvège*

---

**RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT POUR LA SOUS  
REGION AFRIQUE DU NORD**

*Compilé par Mr Ammar Boumezbeur, Point focal national Algérie pour l'AEWA,  
Membre du Comité permanent – Représentant la Région Moyen Orient et Afrique du Nord*

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**  
**DIRECTION GENERALE DES FORETS**



**RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT POUR LA SOUS REGION AFRIQUE DU NORD**



**Ammar BOUMEZBEUR**  
**Point focal national Algérie pour l'AEWA**  
**Membre du Comité permanent –**  
**Représentant la Région - Moyen Orient et Afrique du Nord**

## **Introduction :**

Ce document répond aux lignes directrices pour les rapports présentés par les membres régionaux aux réunions du Comité permanent de l'AEWA.

### **1- Nombre de parties contractantes dans la région Moyen Orient Afrique du Nord:**

La région de l'AEWA en Afrique du Nord se compose de 05 pays à savoir:

- L'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

Concernant les pays du Moyen Orient :

Le Liban, la Jordanie et la Syrie sont également parties contractantes à l'AEWA.

### **2- Liste d'adresses des points focaux nationaux mise à jour (en annexe)**

### **3- Promotion active de l'adhésion :**

Les pays d'Afrique du Nord étant tous parties à l'AEWA, aucune activité visant la promotion de l'adhésion d'autres pays n'a été faite.

### **4- Développement concernant la mise en œuvre de l'AEWA dans la région depuis la dernière réunion des parties :**

#### **4.1- Surveillance des espèces menacées :**

La majorité des pays d'Afrique du Nord surveillent les oiseaux migrateurs. Dans la plupart de ces pays, les espèces menacées et quasi menacées au niveau mondial sont particulièrement surveillées, comme l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) et l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*).

- En Tunisie, la protection juridique de ces espèces (et d'autres espèces d'oiseaux d'eau) est contenue par le décret annuel de chasse.
- En Algérie et en Tunisie, la protection juridique de la plupart des sites clés pour l'Erismature à tête blanche, le Fuligule nyroca, la Spatule blanche et la Barge à queue noire est effective. C'est aussi le cas pour les colonies d'Ibis chauve au Maroc.
- L'Algérie a accueilli une équipe italienne d'ornithologue déléguée par la CMS, en 2011, pour la recherche du Courlis à bec grêle. Aussi, des visites ont été organisées, dans tout le Nord-Algérie pour deux ornithologues italiens du 12 au 17 Février 2011, mais l'espèce n'a pas été trouvée. En outre, l'administration algérienne des forêts a désigné des représentants pour les groupes de travail internationaux pour les plans d'action par espèce pour l'Ibis chauve et la Barge à queue noire.
- L'Egypte est membre du Groupe de travail international de la Barge à queue noire.

#### **4.2- Situations d'urgence affectant les oiseaux d'eau et / ou leurs habitats :**

La Tunisie a signalé des cas de mortalité d'oiseaux d'eau liés au botulisme aviaire dans 2 zones humides d'importance internationale (Parc national de l'Ichkeul et Sebket Sejoumi) au cours de l'automne 2011 avec jusqu'à 1000 oiseaux d'eau morts. Une rencontre nationale entre plusieurs services des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, les services vétérinaires et des instituts de recherche et d'association "Les Amis des Oiseaux» (AAO), BirdLife en Tunisie, a été organisée au début Octobre 2011, afin de convenir d'une action immédiate et d'un système d'alerte précoce et de suivi à long terme. Après la pluie abondante tombée en Octobre 2011 aucune autre la mortalité n'a été signalée.

En Tunisie, en Libye et en Egypte, suite à la situation politique et sécuritaire, en 2011, les habitats et les ressources naturelles demeurent sous une sévère menace liée aux activités humaines incontrôlées telles que le braconnage, l'extraction, le développement urbain, la pollution, etc. Aussi, des mesures sont prises en Tunisie pour la surveillance des menaces et des impacts, par la sensibilisation des populations.

#### **4.3- Activités d'éradication ou d'autres types d'action concernant les espèces exotiques:**

L'apparition d'espèces exotiques d'oiseaux d'eau est généralement négligeable dans toute la région. Toutefois, une attention particulière est accordée à la présence potentielle de l'Erismature rousse *Oxyura jamaicensis*.

#### **4.4- Habitat des oiseaux d'eau : inventaire, conservation, restauration et réhabilitation**

- L'«Atlas des oiseaux d'eau hivernants de Libye», lancé durant la MOP 5 à La Rochelle (France) en mai 2012, est une publication issue d'un partenariat entre l'Autorité de l'Environnement Général (EGA) de la Libye et le Centre régional d'Activités pour les Aires Spécialement Protégées (PNUE/PAM-CAR/ASP), en collaboration avec une équipe d'experts internationaux (Tunisie, Italie, France, Malte et le Royaume-Uni) et avec le soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds.
- La Tunisie a procédé à la désignation de 15 nouveaux sites Ramsar. En outre, les plans de gestion ont été élaborés pour 3 zones humides d'importance internationale. Le pays signale également être engagé dans le processus de création d'un comité national des zones humides avec une grande participation des institutions et de la société civile.
- En 2011, l'Algérie avec la désignation de 3 nouvelles zones humides sur la liste de la Convention de Ramsar: Nechaa Oum Laagareb (729 ha), Ile de Rachgoun (66 ha) et le lac de Boughzoul (9058 ha), atteint 50 sites avec près de 3 millions d'hectares. Le pays a lancé, en juillet 2013, l'élaboration d'une stratégie nationale et un plan d'action pour les zones humides qui sera finalisée en 2014 et dont la mise en œuvre sera programmée dans le prochain programme quinquennal 2015-2019.
- L'Egypte a obtenu une petite subvention de l'AEWA pour l'étude des oiseaux d'eau et mener une enquête dans les îles de la mer Rouge qui sera bientôt lancée. Le pays

collabore avec le CAR/ASP et l'ONCFS au Recensement international des oiseaux d'eau à mi-hiver.

#### **4.5- Surveillance continue et recherche sur les oiseaux d'eau et leurs habitats:**

- Tous les pays ont fourni des données sur les recensements d'oiseaux d'eau hivernaux (CBI) et le suivi des espèces d'oiseaux d'eau dans les spas et IBA.
- Les colonies de reproduction de la Sterne (*Sterna bengalensis*) ont été surveillées en Libye en 2012. Un des sites de reproduction (Île Jeliana) a été restauré au printemps afin d'offrir de meilleures conditions pour la population reproductrice et d'en augmenter ainsi le succès de reproduction.

- La Surveillance intensive continue des populations d'oiseaux d'eau (hivernage et reproduction) dans les sites clés sélectionnés a été signalée par la Tunisie (zones humides du Cap Bon, le Parc national de l'Ichkeul, Salines de Thyna et les zones humides du désert dans le sud tunisien). Des enquêtes ont été menées sur les colonies de reproduction de 3 hérons et aigrettes. Une formation des formateurs est en cours sur les oiseaux aquatiques et les méthodes de recensement des oiseaux d'eau organisée par l'association AAO à Sfax (Tunisie) en Juin 2012 avec le soutien financier de Vogelbescherming Nederland (VBN), BirdLife aux Pays-Bas, en utilisant la nouvelle publication "L'identification et le comptage des oiseaux d'eau en Afrique : une boîte à outils pour les formateurs " élaborée par l'ONCFS (France).

- En Algérie, un réseau national d'observateurs ornithologiques a été officiellement mis en place, par arrêté ministériel, pour le suivi des populations d'oiseaux d'eau comme indicateurs du bon état de conservation des zones humides. Cet arrêté a été signé et publié au Journal officiel le 2 Août 2011. De même, une étude sur la mise en œuvre de l'AEWA est financée par l'Administration algérienne des forêts, sous le titre "Etude spatiale et temporelle des oiseaux d'eau à travers le recensement international des oiseaux de 1999 à 2012." Dans le cadre du fonds de petites subventions de l'AEWA l'Administration algérienne des forêts a présenté un projet, non retenu, intitulé: «Étude sur le Flamant rose dans les zones humides de la Wilaya d'Oum El Bouaghi: les mouvements de nidification et de migration".

- En Egypte, l'équipe nationale responsable de la conduite des programmes de surveillance des oiseaux saisonniers dans les zones protégées, est appuyée par le secteur de la conservation de la nature.

#### **4.6- Education et information sur les oiseaux d'eau et leurs habitats et de l'accord:**

Une campagne d'information et de sensibilisation sur le Recensement international des oiseaux d'eau, a été organisée par l'association partenaire de BirdLife "Les Amis des Oiseaux» (AAO), le 24 Janvier 2012, à Ariana en Tunisie, avec la participation de tous les acteurs nationaux pertinents et une équipe internationale d'experts.

Plusieurs pays ont organisé des événements sur les oiseaux d'eau et les zones humides lors de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en 2012. De même, la Journée mondiale des zones humides a été célébrée par ces pays. En Tunisie, la célébration a eu lieu dans le futur centre des zones humides de Ghar El Melah, réalisé en collaboration entre le service forestier national et le bureau du WWF de Tunis et plusieurs partenaires nationaux. Toujours dans Ghar El Melah, les deux partenaires mettent en œuvre un programme éducatif local. Par ailleurs, le département national des forêts et le WWF de Tunisie ont

publié, en 2012, un nouveau document sur les 35 sites Ramsar. Enfin, une ONG nationale de conservation des zones humides a été créée en 2012.

AAO (Tunisie) et l'ONCFS (France) collaborent à la publication d'un guide d'identification des oiseaux d'eau hivernant en Afrique du Nord. Ce guide de poche, qui couvre 7 pays (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte et Soudan) et 200 espèces d'oiseaux, écrit en arabe, disponible depuis Septembre 2012 est largement distribué.

En Algérie, une brochure intitulée «30 ans d'application de la Convention de Ramsar en Algérie" a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.

#### **47. Cas problématiques menaçant les oiseaux aquatiques ou leurs habitats:**

Une menace potentielle pour les oiseaux d'eau migrateurs est en train d'émerger en Tunisie, suite au lancement d'activités visant l'amélioration de l'utilisation de l'énergie éolienne.

Dans la majorité des pays, la législation pour la protection des oiseaux d'eau et leurs habitats existe, mais une faible application de la loi compromet les efforts de conservation. En Tunisie, en Libye et en Egypte, la situation s'est aggravée depuis les troubles du printemps 2011 et les difficultés de contrôle.

Aussi, la chasse illégale des oiseaux d'eau est en augmentation dans la partie orientale de la Libye et le trafic d'oiseaux augmente de plus en plus en Tunisie, y compris pour les oiseaux d'eau menacés.

### **5- Aperçu des activités spéciales et/ou réunions liées à l'AEWA**

#### **5.1- Premier atelier régional sur les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (DIOE), tenu à Tunis ( Tunisie) en octobre 2012 :**

L'atelier s'est tenu les 8 et 9 octobre 2012 à Tunis. Organisé par AAO dans le cadre d'un programme régional d'appui aux DIOE et à la conservation des zones humides en Méditerranée, initié par le centre de recherche de la Tour du Valat, l'ONCFS, WI, le Ministère français de l'Écologie et la Fondation MAVIA, cet atelier a rassemblé des représentants d'ONGs, d'universités et d'administrations des cinq pays nord-africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte).

Après un bilan des DIOE réalisés par les différents pays, les participants ont discuté du **renforcement des capacités des réseaux nationaux pour une meilleure performance**. Plusieurs autres thèmes ont notamment été abordés comme par exemple le partage et la diffusion des données, la formation des observateurs et des formateurs, la nécessité d'homogénéiser les méthodes de travail et d'analyses des données ainsi qu'une meilleure utilisation de ces données pour la gestion et la conservation des zones humides. Après deux jours d'intenses discussions, les participants se sont accordés pour mener deux actions concrètes pour 2013 :

##### **1- Bases de données nationales et plateforme régionale :**

Le GREPOM (Maroc) est actuellement en train de développer une base de données nationale des oiseaux d'eau et des zones humides du Maroc qui pourra être utilisée par les pays nord-africains. Le programme régional va soutenir sa finalisation et son test par l'AAO. En 2013, chaque pays choisira la base de données lui convenant le mieux parmi les outils existants (base développée par le GREPOM, observado.org développé par WI, medwaterbirds.net développé la Tour du Valat). Une plateforme régionale sera également mise en place pour faciliter les échanges de données entre les pays.

## - Comptage des oiseaux d'eau hivernant en Janvier :

Les comptages de 2013 dans le cadre des DIOE auront lieu de manière coordonnée dans les cinq pays d'Afrique du Nord. Les résultats seront mis en commun pour réaliser une analyse régionale. Une synthèse de ces comptages sera communiquée aux organisations et institutions nord-africaines et internationales.

Les organisateurs et les participants espèrent que le programme d'appui permettra de mettre en marche un véritable programme régional des DIOE en Afrique du Nord avec la participation active de toutes les parties prenantes. Ce projet a en effet pour objectif l'amélioration de la qualité globale des suivis d'oiseaux d'eau dans cette région afin de mieux les protéger, ainsi que leurs habitats.

Des représentants d'institutions gouvernementales, d'universités et d'organisations non gouvernementales (ONG) des cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), ainsi que des représentants du Centre de recherche de la Tour du Valat, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en France et de Wetlands International étaient présents à l'atelier

## 2- Bilan des besoins et des attentes

L'état des lieux des DIOE en Afrique du Nord a révélé de grandes hétérogénéités dans les suivis entre les pays. Afin de mieux identifier les besoins (conditions, matériel nécessaire pour réaliser les DIOE) et les attentes (à quoi serviront les résultats des DIOE) de chaque pays concernant les DIOE, un sondage anonyme a été réalisé auprès des partenaires présents. Chaque participant a été invité à noter trois besoins et trois attentes sur six cartons différents en mentionnant seulement le pays pour mettre en évidence les différentes demandes selon les pays. Les résultats de ce sondage seront présentés au niveau de chaque pays et de l'Afrique du Nord.

### Synthèse de l'atelier des DIOE en Afrique du Nord

- **Équipement** : besoin de matériels optiques (longues-vues, jumelles), de guide d'identification, de document techniques (protocole, méthodologie), de logiciels de base de données nationale et régionale (avec notamment de la saisie en ligne).

- **Formation** : besoin de formation sur l'identification des oiseaux, les méthodes de dénombrement, le traitement et l'analyse de données, l'animation d'un réseau d'observateurs.

- **Base de données** : besoin d'une base de données nationale avec des protocoles concernant le partage et l'utilisation des données.

- **Renforcement des capacités** au niveau national : besoin de soutien pour réaliser des DIOE réguliers et systémiques avec une méthodologie standardisée dans le cadre d'une stratégie nationale, besoin de soutien financier pour la coordination des réseaux d'observateurs existants ou pour l'établissement de nouvelles ONG dans le domaine des oiseaux (écologie et conservation).

- **Coopération régionale**: besoin de plus d'échanges entre les pays d'Afrique du Nord sur leurs différentes expériences, de dispositif participatif de communication (site web, bulletin d'information, revue)

Les **attentes** peuvent être regroupées en **quatre grandes catégories** :

1- **Produits** : les résultats des DIOE doivent permettre la production de « produits » utiles pour la recherche (article scientifique), pour la gestion des zones humides et pour l'éducation du grand public (article scientifique vulgarisé, document de communication et de sensibilisation).

2- **Stratégie nationale DIOE** : les résultats des DIOE doivent permettre l'établissement d'un plan d'action stratégique national pour une réalisation durable et répétable dans le temps des DIOE. Ce plan doit :

- impliquer le gouvernement, les universités et/ou les ONG. Ce plan doit identifier les sites et les espèces prioritaires à suivre ;
- donner des pistes pour recruter de nouveaux bénévoles, pour une meilleure implication des organismes décisionnaires (administrations), pour la recherche de nouveaux financements.

3- **Conservation** : les résultats des DIOE doivent être transmis aux décideurs pour servir à la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides (p. ex. désignation des sites Ramsar), pour les convaincre de mettre la conservation des zones humides dans les actions prioritaires au niveau politique.

4- **Réseau régional** : l'échange d'informations sur les DIOE au niveau régional doit permettre une meilleure compréhension de l'écologie des oiseaux d'eau et une meilleure considération des organismes réalisant les DIOE par les gouvernements et les ONG internationales. Ce réseau régional doit être soutenu par les organismes internationaux en partenariat avec les structures réalisant les DIOE dans chaque pays.

## **5.2- Deuxième atelier sur les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (DIOE), EL kala (Algérie):**

L'atelier s'est tenu à El Kala (Wilaya d'E Tarf, Algérie) du 02 au 06 juin 2013, couplé avec la réunion sur la mise en œuvre de l'initiative africaine » de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique et d'Eurasie (AEWA) en Afrique du nord.

Cet atelier a été organisé par la Direction Générale des Forêts, en partenariat avec le Parc National d'El Kala, le Secrétariat de l'AEWA, la Tour du Valat, l'Office français de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), avec le soutien technique et financier du Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et de la Fondation MAVA pour la protection de la nature.

Cette rencontre rentre dans le cadre du Programme d'Appui aux Dénombrements Internationaux des Oiseaux d'Eau (DIOE) dans la région méditerranéenne, qui constitue un outil essentiel pour l'application de l'Accord pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

Dans la région méditerranéenne, ce Programme d'appui aux DIOE a été initié en 2012 par la Tour du Valat (TdV), l'Office français de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et Wetlands International (WI), avec le soutien financier du Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et de la Fondation MAVA, à la demande des pays d'Afrique du Nord. Il vise à améliorer la couverture spatiale et la qualité des suivis des oiseaux d'eau dans cette région.

Cet atelier fait suite à un 1<sup>er</sup> atelier régional sur les DIOE en Afrique du Nord, tenu en octobre 2012 à Tunis (détaillé ci-dessous).

### **5.21- Objectifs de l'atelier**

- Présenter les récents développements pédagogiques sur les DIOE destinés aux formateurs avec la présentation des outils existants (sessions théoriques et pratiques)
- Tenir la réunion de la sous-région « Afrique du Nord » pour le lancement du Plan d'Action pour l'Afrique de l'AEWA, adopté à la MOP5 (France, 2012) dans le cadre de l'Initiative africaine et plan d'action 2012-2017.
- Identifier les actions à mettre en œuvre en Afrique du Nord, parmi celles retenues dans le Plan d'action pour l'Afrique de l'AEWA (PAP A), qui pourront bénéficier d'un soutien de la part de l'Unité de Soutien Technique (TdV, ONCFS, et MEDDE-France).



- Election du Point focal sous-régional de l'AEWA pour l'Afrique du Nord, parmi les PFN/AEWA et par eux, en application de la résolution 15.9 de la MOP5.

#### **5.2.2- Participants:**

- Les représentants des pays nord-africains, (point focal de l'AEWA et le coordinateur des DIOE) suivants: Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Égypte ;
- Le point focal de l'AEWA du Soudan.
- Les partenaires de l'unité de soutien technique (UST) de l'Initiative africaine et du Programme d'appui aux DIOE : la Tour du Valat, l'Office français de la chasse et de la faune sauvage et le Ministère Français de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie basés en France.
- Le Secrétaire Général par intérim de l'AEWA;
- Les cadres de la Direction Générale des Forêts ;
- Les cadres du parc national d'El Kala ;
- Les membres du réseau national d'observateurs ornithologues algérien (universitaires et forestiers).
- Des universitaires et chercheurs

#### **5.2.3- Principaux thèmes discutés lors de l'atelier**

- programme d'appui aux DIOE en méditerranée et du réseau « Oiseaux d'eau Méditerranée », qui a pour objectifs :
  - La création d'une synergie entre les programmes existants ;
  - Le développement des outils pour faciliter les échanges entre les partenaires ;
  - Le renforcement du réseau des oiseaux d'eau en méditerranée.
- Discussion sur l'organisation des DIOE dans chaque pays ;
- Les actions menées dans chaque pays dans le cadre de la mise en œuvre de l'AEWA ;
- Les outils de formation existants : Flyway Training Kit, le site internet medwaterbirds.net, CD et guide d'identification et de comptage, Critical Site Network Tool ;
- La stratégie de formation nord-africaine (formation de formateurs, livret de formation commun, etc.) et la création de nouveaux outils ;
- Les actions prioritaires par pays parmi les actions définies dans le Plan d'action pour l'Afrique (PApA).

Le déroulement de l'atelier s'est appuyé sur les communications faites sous forme de présentation PowerPoint suivies de débats.

#### **5.2.4- - Actions prioritaires communes aux pays de la région**

##### **5.2.4.1- Définition des actions prioritaires**

Après discussion et concertation entre les pays d'Afrique du nord, il y a eu consensus sur les actions prioritaires suivantes :

##### **5.2.4.2- Montage et mise en œuvre du projet régional**

Il a été décidé que l'unité de soutien technique (UST) financée par le Ministère de l'écologie français et basé à la Tour du Valat (Arles, France) a la responsabilité de préparer un draft de la note technique du projet à transmettre aux points focaux pour validation. La recherche de financement est restée un point suspendu entre le secrétariat de l'AEWA, d'une part, et l'UST d'autre part. Le premier Draft a été transmis, pour enrichissement et/ou adoption, à l'ensemble des pays concernés courant août 2013.

Selon la représentante du Ministère de l'écologie français, la recherche de fonds incomberait au Secrétariat de l'AEWA, plusieurs pistes de financement étant à envisager.

De son côté, le Secrétariat après avoir expliqué que des tentatives de financement étaient faites mais sans résultat probant, a fait référence à un projet qui va être lancé prochainement sur le tourisme durable dans les voies de migration des oiseaux, financé par le gouvernement allemand, et qu'il allait étudier la possibilité de bénéficier de ce projet.

#### **5.2.4.3- présentation du fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)**

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) travaille avec les ONGs, les institutions académiques et le secteur privé. Son investissement, qui cible les zones clés pour la biodiversité et les corridors prioritaires pourrait constituer une source de financement d'un projet à l'échelle nord africaine. L'inconvénient est qu'il ne peut être soumis que par une ONG.

#### **5.2.4.4- Élection du Point Focal sous-régional pour l'Afrique du Nord du PApA parmi les points focaux nationaux**

Après une réunion de coordination qui a regroupé l'ensemble des pays présents de la sous région, l'Algérie a été élue à l'unanimité comme Point Focal sous-régional pour l'Afrique du Nord parmi les points focaux nationaux, ceci en application de la résolution 5.9 de la MOP5 de l'AEWA.

- Dans ce cadre, et afin d'enrichir les termes de référence établis par le Secrétariat de l'AEWA, il a été suggéré, la création d'un poste de suppléant qui seconderait le Point focal sous régional au cas où ce dernier serait empêché de participer aux réunions de coordination des coordinateurs régionaux de l'Afrique ;
- Le Secrétaire de l'AEWA a relevé que cette proposition sera étudiée mais qu'elle restera comme suggestion, car, elle n'est pas prévue par la MOP5,

#### **5.2.4.5- Sortie sur terrain**

Une sortie sur le terrain a eu lieu pour découvrir les zones humides du Parc national d'El Kala, notamment le lac Tonga et son arboretum, le lac Mellah et Ksar Fatma, un site archéologique où les participants ont été invités à déguster les produits du terroir

#### **5.2.4.6- réunions parallèles**

En marge des travaux de l'atelier, 2 réunions des coordinateurs nationaux des DIOE, ont eu lieu avec pour objet de discuter de l'état d'avancement de la publication relative aux DIOE en Afrique du nord, à paraître fin septembre.

Cette publication, dont l'Algérie est rédacteur principal, a pour titre : valorisation des DIOE de toute l'Afrique du nord pour la conservation des oiseaux d'eau.

#### **5.2.4.7- Recommandations**

A l'issue de cette rencontre de 5 jours, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- La désignation de l'Algérie comme point focal sous-régional pour l'Afrique du nord représenté par Ammar BOUMEZBEUR, point focal national pour l'AEWA;
- La proposition de création d'un poste de suppléant qui coordonne avec le Point focal sous régional, si nécessaire ;
- Elaboration d'un draft de la note technique du projet sur les priorités identifiées par l'unité de soutien technique (UST) pour le soumettre aux bailleurs de fonds;
- Recherche de fonds par le Secrétariat de l'AEWA pour le montage d'un projet nord africain;
- L'étude de la possibilité d'avoir un bailleur de fonds principal et d'autres secondaires ;

- L'appui et l'encouragement du programme d'appui aux DIOE en méditerranée pour créer une synergie entre les réseaux existants de manière à travailler plus efficacement.
- L'encouragement de la mise en place d'une stratégie de formation nord-africaine (formation de formateurs, livret de formation commun, etc.) et la création de nouveaux outils.

#### **5.2.4.8- Médiatisation**

Cette rencontre a été largement couverte par la télévision nationale, publique et privée et par la presse nationale, parlée et écrite, qui a ainsi répondu favorablement à notre communiqué de presse.

#### **6- Aperçu des questions particulières qui pourraient être d'intérêt pour le comité permanent :**

Aucune question n'a été soulevée par les points focaux nationaux qui pourraient être d'un intérêt quelconque pour le comité permanent de l'AEWA.

#### **7- Toute autre information pertinente :**

Aucune question pertinente n'est à soulever

**Le représentant régional Afrique du Nord-Moyen Orient**

**Ammar Boumezbeur**